



RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-7 à L. 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Villa du Prieuré :

SAMEDI 21 MARS 2026 à 10 H 00

ORDRE DU JOUR

Election du Maire

Détermination du nombre d'adjoints

Election des adjoints

Lecture et remise de la charte de l'élus local

A Sevrier, le 16 mars 2026

LE MAIRE,
Bruno LYONNAZ